

commune de
CRISSIER



Préavis de la Municipalité au Conseil communal

N° 79/2016-2021

Restauration du Temple

Date retenue pour la séance de commission d'étude :

Le mardi 30 mars 2021 à 19h30

Lieu : Temple de Crissier

15.03.2021



Au Conseil communal de Crissier

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis traite de la restauration du Temple de Crissier. Le concept général consiste à valoriser le Temple en :

- + repensant l'édifice dans son contexte urbanistique à savoir, accès, entrée, espace extérieur et lien avec la cour ;
- + valorisant son usage cultuel et culturel : cultes, offices, concerts, conférences, fêtes en lien avec l'espace extérieur et la cour ;
- + restaurant sa substance patrimoniale ;
- + procédant à des améliorations thermiques et en changeant la production de chaleur ;
- + renouvelant les installations techniques.

2. Préambule

L'église de Crissier, monument classé, a toujours fait l'objet d'une attention particulière. Elle a subi plusieurs interventions visant à entretenir, préserver ou réparer tout ou partie de cet édifice. Les derniers gros travaux date de 1953, ils touchaient les parties importantes du temple, ils sont énumérés dans l'historique très fourni annexé.

Des réflexions sur la rénovation de l'édifice datent de plusieurs années, des différends entre les services communaux et cantonaux ont découragé l'exécutif de l'époque et ce projet a été suspendu.

Etant donné l'état général de l'édifice, les conditions d'utilisation visant un emploi plus polyvalent et des mesures d'assainissement nécessaires en vue de protéger le bâtiment ainsi que l'orgue, le service du patrimoine a décidé en 2018 de reprendre ce projet et en a confié l'étude à un bureau d'architecture spécialisé.

Le cahier des charges fût travaillé avec le Conseil de Paroisse. Les thèmes principaux concernaient l'enveloppe et l'assainissement des pieds de façade, les drainages, le système de chauffage ainsi que la diversification des possibilités d'utilisation due à l'évolution des pratiques de l'église autant qu'aux concerts qui s'y déroulent.

Les demandes de ces dernières années concernant la préservation de l'orgue, du piano, de la partie média et transmission spécifique aux malentendants ainsi que de l'efficacité du système de chauffage ont été prises en compte. Les aménagements extérieurs doivent être peu impactés par ces travaux.

Le projet final a été validé par la Municipalité ainsi que par le Conseil de Paroisse. Une coordination avec ces derniers sera également très importante après l'obtention du crédit de construction, objet du présent préavis, afin de caler au mieux les interventions des maîtres d'état avec les échéances de l'église, les travaux devant durer 18 mois environ.

La Municipalité se réjouit des accords trouvés avec le service cantonal du patrimoine (DGIP), afin de pouvoir entreprendre ces travaux d'assainissement nécessaires à la pérennité de cet édifice emblématique de notre Commune.



La Municipalité se réjouit également de pouvoir bénéficier d'une plus grande souplesse dans l'organisation d'événements, comme le fait l'association ACRISCO, afin d'augmenter l'offre culturelle pour notre population.

3. Historique

Epoque romaine	1228 ou XVe siècle Construction de l'église paroissiale Saint-Saturnin
Epoque bernoise	1558 Incendie, l'édifice brûla en même temps que la cure 1595 Reconstruction de la nef après la Réforme
XIXe siècle	1852-54 Construction d'un nouveau clocher néogothique et reconstruction de la nef 1872-74 Première restauration
XXe siècle	1907-1908 Travaux de rénovation/restauration du Temple (architecte : James Ramelet) 1917 Travaux d'assainissement du chœur 1953 Restauration de l'extérieur du Temple (architecte : Pierret Margot) Classement Monument Historique du chœur et de la dalle funéraire 1956-57 Campagne de restauration intérieure du Temple (architecte : Pierre Margot) 1959 Classement Monument Historique du Temple 2011 Travaux d'entretien de la toiture. Restauration du clocher et remise à neuf de l'installation électrique des cloches. 2016 Travaux d'entretien des cadrans d'horloges.



4. **Projet**

L'extérieur

L'accès et les aménagements extérieurs

Constat

Le temple de Crissier, à nef unique, est traditionnellement orienté est-ouest. L'entrée se trouve à l'ouest et l'autel à l'est, vers l'orient. Le Temple comporte deux entrées.

Le porche donne sur le chemin du Casard, directement sur le trottoir, puis sur la route. En effet, le parvis de l'époque a disparu au profit de la circulation automobile. Bien que ce soit historiquement l'accès principal, il est aujourd'hui totalement dévalorisé, voire même dangereux.

La seconde entrée, située sur le mur latéral sud, s'inscrit dans la continuité de la rue d'Yverdon. Elle donne sur un jardin délimité après un mur d'enceinte. Cet espace est entièrement végétalisé et arborisé, à l'exception d'un chemin d'accès qui relie l'entrée en face du chemin de la Baume et à la cour de la cure. Cette porte secondaire pose quelques problèmes d'utilisation lors de variations de température en hiver.

Un second espace vert se trouve au nord du Temple. Il contient une fontaine couverte (ancien lavoir). Sa clôture d'enceinte a été repeinte récemment. Les alentours sont bien entretenus.

Le Temple est dépourvu d'accès pour handicapés.

Projet

Depuis la disparition du parvis originel, sur le chemin du Casard, le porche a perdu tout son attrait et sa fonctionnalité. La présence de la route rend l'ajout d'un nouveau parvis impossible à cet endroit. A contrario, la porte secondaire peut grandement être mise en valeur. Sa situation dans la continuité visuelle d'un axe routier lui donne de l'importance. De plus, le jardin sud offre un dégagement de qualité qui invite volontiers au rassemblement.

Le projet propose d'assumer les qualités et les défauts des deux accès et d'inverser leurs fonctions. Le Temple est « retourné ». Le porche actuel devient une entrée secondaire alors que l'entrée secondaire devient l'entrée principale. Cette inversion implique de réétudier l'aménagement et l'utilisation intérieure d'un point de vue cultuel et culturel (cf. point « Typologie »).

Un perron et un parvis minéral partiellement végétalisé viendraient prendre place devant la nouvelle porte d'entrée. Les arbres existants seront conservés.



Il est également proposé de modifier l'entrée qui donne sur le chemin du Casard afin qu'elle devienne accessible aux handicapés. Une simple adaptation de la marche devant l'entrée permettrait de résoudre ce problème.



Les façades

Historique

1852-54 : Reconstruction de la nef.

1911 : Forte humidité remarquée dans les murs.

1917 : Création d'une large fosse autour du chœur pour l'évacuation des eaux.

1953 : Piquage de l'enduit de la tour, l'ancien parement est laissé apparent. Piquage du reste des enduits et exécution d'un enduit à la truelle au mortier de chaux.

Constat

Les façades sont recouvertes, en partie basse, d'un crépi « tiré truelle » laissé apparent. Il présente des traces de salissures dues à la pollution et à la poussière. La partie supérieure de la tour, en molasse apparente, est globalement en bon état. Elle présente toutefois quelques traces de salissures, mousses organiques et lichens.

Des fissures, probablement structurelles, sont visibles en dessus des trois arches de la façade nord. Elles ne présentent cependant pas de risque.

Des efflorescences salines sont visibles sur les parties basses des façades. Elles s'illustrent par des taches déplaisantes et des éclats dans la maçonnerie et des revêtements. Elles découlent de l'humidité et du sel de salpêtre remontant les murs en maçonnerie depuis les fondations par capillarité. La présence d'asphalte au pied de la façade accentue le problème, en empêchant l'humidité de sortir.

Les modénatures et les contreforts en pierres apparentes sont globalement en bon état. Ils présentent, toutefois, quelques désordres : éclats, salissures, mousses organiques et lichens.

Les auvents des deux entrées révèlent quelques dommages sur le bois et les tuiles.

Projet

Il est impératif de remédier au problème des remontées capillaires. Pour ceci, nous proposons de supprimer le revêtement en asphalte et de créer un drainage recouvert de gravier sur tout le pourtour du Temple.

Compte tenu de l'état des façades, il sera nécessaire de piquer le crépi de 1953 et d'exécuter un nouvel enduit à la chaux à la truelle, après traitement des fissures et éclats. Des témoins historiques seront conservés.

Les modénatures et les contreforts en pierre seront réparés ponctuellement par le tailleur de pierre. Les soubassements seront piqués et refaits à l'identique. Il est également proposé de remplacer les encadrements et les parties de contreforts en ciment par de la pierre. Les auvents seront réparés, puis repeints.

La toiture de la nef

Historique

1953 : Révision de la couverture, transformation des cheminées, peinture des parties apparentes de la charpente. Isolation de l'extrados de la voûte.

2010 : Isolation de l'extrados, partie supérieure, de la voûte (env. 20 cm).

Constat

La charpente semble en bon état. L'extrados du plafond de la nef a été récemment isolé avec de la laine de verre (épaisseur env. 20 cm). La couverture est en tuiles de terre cuite, de deux formes différentes (mixte de tuiles écaillées et tuiles pointues), il y a une forte présence de mousse et de salissures. Quelques tuiles sont à



changer. Les ferblanteries sont en cuivre et nécessitent quelques réparations. Les descentes d'eau sont également à remplacer. Il n'y a actuellement plus de cheminée sur la nef.

Projet

La réfection des façades nécessitera un échafaudage. Il serait bien de profiter de cette installation pour réaliser un nettoyage et démoussage de la toiture. Les tuiles cassées seront remplacées. Un petit stock de tuiles existe dans le clocher. La ferblanterie et les descentes d'eau seront également réparées.

Le clocher

Historique

1852-54 : Construction d'un nouveau clocher néogothique. Rehaussement du clocher.

1854 : Fonte et mise en place des cloches.

1947 : Installation sonnerie de cloches électrique.

1953 : Ravalement partiel du cadran sud de l'horloge. Suppression de l'auvent du cadran. Remise en état de la couverture de la tour. Remplacement des arêtières de fer blanc par des arêtières de cuivre. Le cadran de l'horloge passe du bleu au brun.

1965 : Mouvement de l'horloge installé par J.-G. Baer.

2004 : Remplacement de l'horloge. Sécurisation extérieure de l'accès au clocher (ligne de vie).

2010 : Réfection des horloges du clocher.

2011 : Pose d'un système de levage de drapeau avec treuil sur la toiture du clocher. Travaux d'entretien de la toiture du clocher.

2016 : Entretien des mécanismes d'horloges et remise à neuf des cadrans

Constat

La charpente semble en bon état. Des infiltrations d'eau sont, toutefois, perceptibles dans le clocher. Les tabatières sont à contrôler et probablement à réparer. La couverture en tuiles en ardoise est globalement en bon état. Il y a une présence de mousse et salissures. Quelques tuiles sont à changer. La ferblanterie en cuivre nécessite quelques réparations. Le système des cloches et de cadran d'horloges a été récemment rénové et ne nécessite pas d'intervention.

Projet

La réfection des modénatures nécessitera un échafaudage. Il serait bien de profiter de cette installation pour réaliser un nettoyage et démoussage de la toiture. Les tuiles cassées seront remplacées. La ferblanterie et les lucarnes seront réparées ou changées selon le diagnostic fait par les spécialistes. Il est également nécessaire de contrôler si le paratonnerre est encore aux normes.

L'intérieur

La typologie

Constat

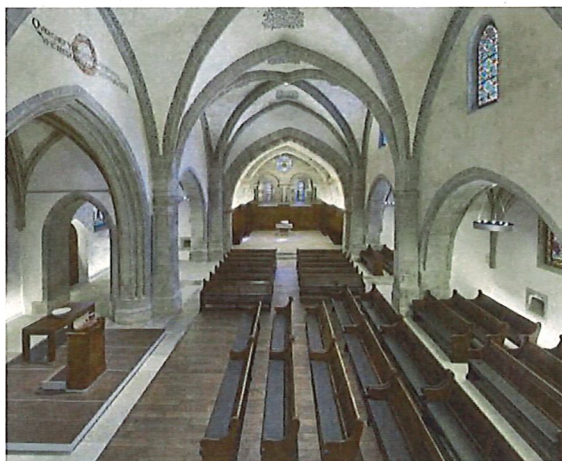
Le Temple comporte une nef unique, un chœur, une tribune avec orgue et un petit local technique placé sous l'escalier d'accès à la tribune. Le Temple est accessible depuis un tout petit sas d'entrée clos. Il est important

de noter l'absence de transept et de sacristie. Le clocher et les combles sont accessibles via un escalier extérieur accolé à la façade nord.

L'aménagement du Temple est orienté ouest-est, selon le grand axe de la nef. Les bancs regardent le chœur, situé côté orient (disposition axiale). Le portail principal est situé dans l'axe, sous la tribune, alors que la seconde entrée est située dans la nef, proche du chœur.

Projet

Il est important d'avoir une réflexion sur le fonctionnement même de l'église et, par conséquent, sur sa distribution intérieure. La disposition axiale des bancs, très traditionnelle, est logique. Toutefois, le déplacement de l'entrée principale, à la frontière du chœur et de la nef, peut la remettre en question. La réflexion d'une implantation transversale a été étudiée. Elle présente l'intérêt de centrer l'assemblée, sans l'orienter. Cette disposition apparue au début du XVI^e siècle, après la Réforme, présente plusieurs avantages : disposition centrée de l'assemblée, distribution périphérique de la circulation, symétrisation du chœur et de l'orgue, possibilité d'utilisation autonome du chœur (il devient chapelle latérale). De plus, il s'avère que l'intelligibilité de la parole lors des sermons est souvent meilleure dans cette configuration. Le renouvellement du chauffage et l'élimination des radiateurs sous les bancs permettraient de rendre les bancs mobiles et ainsi de pouvoir orienter l'église dans les deux axes (cf. exemple au Temple de Nyon avec disposition axiale et transversale).



Le projet vise également à retravailler complètement la partie sous la tribune, de façon à avoir un vrai local technique, dans lequel il serait même possible d'intégrer un espace de rangement. Une cloison vient cacher l'escalier depuis la nef et le petit local sous ce dernier devient sacristie.

Les murs et plafonds

Historique

1852-54 : Reconstruction de la nef. Fermeture de l'accès à la tour depuis la nef primitive.

Avant 1907 : Le plafond de la nef est horizontal.

1907-08 : Ajout d'un plafond en bois cintré.

1911 : Forte humidité dans les murs remarquée.

1917 : Travaux d'assainissement du chœur.



1956-57 : Elimination des enduits intérieurs dans le chœur, laissant à nu la maçonnerie en molasse. Les enduits de la nef ont été refaits au mortier de ciment blanc et sable. Simplification de la corniche d'appui du berceau de bois et suppression des corbeaux. Lessivage du plafond.

Constat

Humidité perceptible au pied des murs du chœur. Maçonnerie globalement en bon état. Des taches d'humidité sont visibles au fond de la nef et sur le pourtour des baies. De gros éclats sont également présents sur la partie basse des murs de la nef. Le plafond en bois est en très bon état.

Projet

Après l'assainissement des murs depuis l'extérieur, les enduits intérieurs seront remis ponctuellement en état. Il est important de déterminer la nature de la peinture actuelle. S'il s'agit d'une peinture minérale, deux nouvelles couches de peinture minérale seront appliquées quand les murs seront de nouveau bien secs. Dans le cas d'une peinture synthétique, un décapage pourrait être nécessaire pour retrouver une base saine et avoir un mur qui respire. Quelques réparations pourraient être faites par le tailleur de pierre au niveau des baies du chœur.

Les vitraux

Historique

1907 : Agrémentation de vitraux aux armes des familles Curchod, Chavannes et Dapples.

1917 : Ajout des guichets à la grande fenêtre pour permettre l'aération.

1956-57 : Nettoyage et rejointoyage au mortier de chaux des fenêtres. Mise en place des vitraux de J. Kaiser dans les fenêtres du chœur. Fourniture et pose de barbotières et de châssis grillage pour les fenêtres du chœur. Remplacement des verres cassés des fenêtres de la nef.

Constat

Toutes les fenêtres extérieures sont de type « vitrail » à verre simple avec cadres métalliques. Les vitraux sont tous dans un état de conservation. L'étanchéité à l'air et à l'eau est légèrement défectueuse par endroit car il y a quelques traces marquées de coulures et d'humidité. Des treillis métalliques protègent les vitraux depuis l'extérieur. Ils sont assez disgracieux et ne tiennent plus très bien à certains endroits.

Projet

Il est prévu de réparer, nettoyer et dégraisser les vitraux. Il est également proposé de les compléter, deux fenêtres s'en trouvant dépourvus. Une offre de don se trouve déjà en possession du Conseil de Paroisse, les coûts inhérents ne se trouvent donc pas dans le devis ci-dessous. Ensuite, il est proposé de remplacer les treillis métalliques par des plus fins et moins visibles. Il est également proposé de procéder dans un premier temps aux travaux de réfection et d'assainissement des murs de façades.

Si le problème de condensation est toujours d'actualité après ces interventions, le doublage des vitraux avec un verre isolant en survitrage posé du côté extérieur sera envisagé.



Le sol

Historique

1228 : Construction de l'église. Probablement un dallage en pierre dans le chœur.

XIXe siècle : Ajout d'un plancher.

1907 : Suppression du plancher dans le chœur. Ajout d'un linoléum dans le chœur et dans la nef.

1956-67 : Dépose du linoléum dans le chœur. Apparition d'un dallage en pierre de Molière en très mauvais état. Quelques dalles ont pu être maintenues, notamment les deux grosses plates couvrant le caveau. Les autres ont été remplacées. Nivellement et nouvel empierrement. Les marches d'entrée du chœur ont également été refaites, à l'exception de deux pièces qui ont pu être conservées. Le sol de la nef en linoléum a été remplacé par un sol en « litolite ».

Constat

Actuellement, le sol du chœur est en pierre de Molière. La nef est recouverte de dalles de terrazzo. Les sols ne présentent pas de dégradation majeure. Le système de chauffage actuel est ancré dans le sol.

Projet

Il est proposé de changer le sol de la nef par un nouveau sol en Molière, identique à celui du chœur ou avec un terrazzo de pierre ou de bois (similaire à l'existant). Le sol pourra ainsi accueillir les éléments techniques, tels que chauffage, éclairage, boucle magnétique. Le chœur est laissé en l'état.

Changement de production de chaleur

Historique

1956-57 : Mise en place d'appareils de chauffage électrique. Tubes sous les bancs, radiateurs complémentaires dans le chœur et sur la galerie. Tapis chauffant dans la chaire. Isolation de l'extrados de la voûte (2-3 cm).

2010 : Isolation de l'extrados de la voûte (env. 20 cm).

Constat

Actuellement, le Temple est chauffé par des radiateurs électriques situés principalement sous les bancs ainsi que vers la balustrade de la galerie. Il y a également des panneaux chauffants électriques au bas des vitraux (pour diminuer, voire éviter les condensations superficielles sur les vitraux). Le système arrive gentiment à la fin de sa vie, les tubes dans le sol sont très usés et deviennent défailants. Par ailleurs, le chauffage électrique n'est plus autorisé, la consommation est élevée, l'énergie est chère et le système est peu pratique. En effet, il devient impossible de bouger les bancs à cause des corps de chauffe fixés au sol. De plus, ce système de chauffage engendre de fortes variations de température et d'humidité dans le Temple, ce qui n'est pas bon, notamment, pour l'orgue.

Projet

Il est proposé de supprimer le chauffage électrique existant et de le remplacer par un système de chauffage central avec un système de distribution par eau via un chauffage au sol et des ventilo-convecteurs placés dans des caniveaux sur le pourtour de la nef et du chœur. Le chauffage au sol aura pour rôle de maintenir constamment et uniformément l'église à une température d'environ 16°C alors que les convecteurs permettront de pousser rapidement la température à 18-20°C.



Afin d'éviter les problèmes de condensation, il sera nécessaire de conserver des radiateurs aux pieds des vitraux.

Installation électrique et éclairage

Historique

- 1956-57 : Démontage complet de l'installation existante. Réfection de toute l'installation électrique. Nouveau tableau. Démontage de toute la lustrerie. Nouveau concept d'éclairage.
- 2010 : Remplacement du tableau électrique et de l'alimentation électrique dans les combles (lors de l'isolation des combles).
- 2011 : Rénovation du clocher. Remise à neuf de l'installation électrique des cloches.

Constat

Le tableau électrique (100 A) a été changé récemment (il y a moins de 10 ans). Le fort ampérage est dû à la présence du chauffage électrique. La distribution électrique dans la nef date des années 1950. La lustrerie date également de cette période. La distribution électrique pour la lumière du chœur et des combles a été refaite récemment. La lumière du chœur est alimentée depuis le plafond. Dans le local technique et sur la tribune de l'orgue, il reste des lignes en coton. Une mise aux normes est donc nécessaire.

Dans le clocher tout le système électrique en rapport avec les cloches a été changé lors de la rénovation du clocher. L'installation de lumière est très ancienne et nécessite d'être changée.

Il est important de noter l'absence de mise en lumière nocturne du Temple.

Projet

Il est proposé une remise à neuf de la distribution électrique de la nef et du clocher (lumière). La distribution serait faite par le sol lors de la réfection de celui-ci. On pourra également profiter de la restauration des murs pour cacher l'alimentation des luminaires et de la sonorisation.

Dans le but d'améliorer la mise en valeur du lieu, il est proposé un nouveau concept d'éclairage intérieur et extérieur avec un éclairage indirect discret et équipé de sources lumineuses économiques. Il est également proposé une tablette tactile pour la gestion centralisée des installations électriques. Cette tablette permettrait le contrôle sur place du chauffage, ventilation, sonorisation, lumière, etc.

Orgue et tribune de l'orgue

Historique

- 1956-57 : Remplacement de la galerie par une nouvelle galerie en béton armé. Nouvel orgue.
- 1972 : Relevage de l'orgue.
- 1980 : Installation de deux humidificateurs de chaque côté de l'orgue.
- 1981 : Adaptation de 3 claviers.
- 2010 : Relevage de l'orgue. Révision des humidificateurs. Augmentation de la lumière dans l'orgue pour l'entretien.

Constat

La tribune et l'orgue sont en bon état. Le système des humidificateurs de l'orgue commence toutefois à devenir défaillant, ce qui met en péril l'orgue.



Projet

Le changement du système de chauffage permettra de maintenir une température et un taux d'humidité plus stables dans l'église. L'air humide étant favorable aux orgues, de nouveaux humidificateurs devront être remis en place.

Acoustique et sonorisation

Historique

2004 : Réparation et mise à jour de la sonorisation.

2008 : Changement du système de diffusion par haut-parleurs. Nouvelle installation de 4 haut-parleurs. Acquisition de micros cravates à boucle.

2015 : Mise à jour du système de sonorisation.

Constat

Les haut-parleurs sont placés contre les murs de la nef, en alternance avec les luminaires. Il est important de noter l'absence de boucle inductive. En effet, tout bâtiment public de plus de 80 m² équipé d'une sonorisation doit être équipé d'une boucle pour malentendants.

Un piano centenaire se trouve devant la partie sud de l'arc triomphal, à proximité de la porte secondaire. Son grand âge le rend particulièrement vulnérable aux variations thermiques engendrées par la mauvaise isolation de la porte.

Projet

Une assistance électro-acoustique de la parole comprenant une boucle pour malentendants sera installée dans le sol, sous le nouveau revêtement. Un nouvel ensemble de haut-parleurs sera plus discrètement intégré au bâti.

Idéalement, il faudrait que le piano puisse être éloigné de la porte, de façon à le protéger le plus possible des courants d'air et à libérer l'espace autour du nouveau portail.

Menuiseries et mobilier liturgique

Historique

1956-57 : Démolition de la chaire existante. Installation d'une ancienne chaire baroque datant de 1690, provenant de l'ancienne église catholique de Plan-Conthey (VS). Elle a subi diverses modifications. Exécution d'une nouvelle porte pour l'entrée sud.

Constat

Une table de Cène en granit (1.3 tonnes) occupe le chœur. Elle prend sensiblement de la place et ne peut être déplacées. La chaire existante, monument historique, n'est pas utilisée. Elle occupe toute la partie nord de l'arc triomphal. Le lutrin pose certains problèmes car il n'est pas réglable en hauteur. Les bancs sont en relativement bon état. Toutefois, ils ne peuvent pas être déplacés à cause de l'installation de chauffage électrique.

Projet

La chaire existante, qui n'a pas sa place dans le temple, sera démontée. En effet, cet élément a pris place dans le Temple tardivement, en 1957. Appartenant initialement à une église catholique, son emplacement est peu cohérent. Une belle croix serait placée à la place de la chaire. Un nouveau lutrin, réglable en hauteur sera installé.



En ce qui concerne la table de Cène, il est prévu de la conserver en place ou de la déplacer au fond du chœur. Dans le cas où elle serait déplacée, un nouvel autel en bois viendra la remplacer. Ainsi, l'autel pourrait aisément être déplacé suivant la disposition des bancs (disposition axiale ou transversale).

Afin de faciliter également la mobilité des bancs, l'installation de chauffage sera supprimée au profit d'un chauffage au sol (cf. point « Changement production de chaleur »).

Divers

Le réservoir « défense incendie »

Un réservoir « défense incendie » enterré se trouve entre la fontaine et le Temple. Il est alimenté par le trop-plein de la fontaine. Il y a une forte présomption que les conduites d'entrée et de sortie soient en mauvais état et inondent les fondations du Temple. Cette réserve d'eau n'est plus nécessaire avec le réseau de distribution actuel. Avec l'autorisation de l'ECA déjà acquise, il est proposé de ponter le réservoir pour envoyer directement le trop-plein de la fontaine au déversoir de la Sorge et d'ensabler le réservoir pour le condamner.

Le four à pain

Le four à pain a été remis en fonction et est occasionnellement utilisé lors de fêtes communales. Toutefois, il manque un espace de stockage pour le bois. Il est proposé d'accoler à l'extension nord de la cure un abri fermé pour le stockage du bois du four à pain. Une demande de « rafraîchissement des façades » a été faite au service cantonal concerné, propriétaire de cet édicule. Ces travaux pourraient se faire en parallèle à ceux de l'église. Nous sommes, à ce jour, dans l'attente d'une réponse du service précité.

5. Coûts du projet

L'estimatif des coûts a été réalisé sur la base de devis de nos mandataires spécialisés, selon la structure des Codes des Frais de Construction (CFC).

CFC 1 : TRAVAUX PREPARATOIRES	Fr.	208'500.-	TTC
CFC 10 Relevés et études	Fr.	19'500.-	
CFC 11 Démolition et démontages	Fr.	40'000.-	
CFC 12 Protection, aménagements provisoires	Fr.	10'000.-	
CFC 13 Installations de chantier	Fr.	18'000.-	
CFC 15 Adaptation des conduites existantes	Fr.	65'000.-	
CFC 19 Honoraires et études	Fr.	56'000.-	
CFC 2 : BATIMENT	Fr.	1'477'000.-	TTC
CFC 210 Echafaudages	Fr.	60'000.-	
CFC 211 Travaux de maçonnerie	Fr.	150'000.-	
CFC 216 Travaux en pierre naturelle	Fr.	370'000.-	
CFC 221 Fenêtres, portes extérieures	Fr.	20'000.-	
CFC 222 Ferblanteries	Fr.	50'000.-	
CFC 223 Protections contre la foudre	Fr.	10'000.-	
CFC 227 Traitement des surfaces extérieures	Fr.	50'000.-	



CFC 228 Installations de protections vitreaux	Fr.	15'000.-	
CFC 230 Installations électriques	Fr.	100'000.-	
CFC 242 Installation de chauffage	Fr.	171'000.-	
CFC 250 Installations sanitaires	Fr.	28'000.-	
CFC 271 Crépis et enduit intérieurs	Fr.	30'000.-	
CFC 272 Ouvrages métalliques	Fr.	5'000.-	
CFC 273 Menuiserie	Fr.	35'000.-	
CFC 281 Revêtements de sols	Fr.	65'000.-	
CFC 285 Traitement des surfaces intérieures	Fr.	20'000.-	
CFC 287 Nettoyage du bâtiment	Fr.	10'000.-	
CFC 291 Honoraires architectes	Fr.	250'000.-	
CFC 294 Honoraires CVS	Fr.	26'000.-	
CFC 296 Honoraires spécialiste	Fr.	12'000.-	
CFC 4 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Fr.	100'000.-	TTC
CFC 421 Surfaces vertes	Fr.	25'000.-	
CFC 425 Parvis, pavage	Fr.	40'000.-	
CFC 428 Accès handicapés	Fr.	15'000.-	
CFC 429 Mobilier	Fr.	20'000.-	
CFC 5 : FRAIS SECONDAIRES et compte d'attente	Fr.	35'000.-	TTC
CFC 511 Autorisation, gabarits (taxes)	Fr.	35'000.-	
CFC 6 : RESERVE	Fr.	145'000.-	TTC
CFC 610 Réserve (env. 8% CFC 1,2,4)	Fr.	145'000.-	
<u>TOTAL TTC CFC 1 à CFC 5</u>	Fr.	1'965'500.-	TTC

<u>Total préavis 79/2016-2021 arrondi à voter</u>	Fr.	2'000'000.-	TTC
--	------------	--------------------	------------

6. Frais de fonctionnement (estimation)

Conciergerie	Fr.	1'500.-
Produits d'entretien	Fr.	500.-
Eau, électricité, gaz	Fr.	7'500.-
Entretien du bâtiment	Fr.	6'000.-
Montant total des charges diverses d'immeuble	Fr.	15'500.-



8. Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le préavis municipal n° 79/2016-2021 Restauration du Temple
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux proposés dans le cadre du présent préavis et

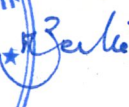
accorde

à la Municipalité le montant du crédit, le mode de financement et d'amortissement ainsi que les charges de fonctionnement selon les détails figurant au plan de financement du présent préavis.

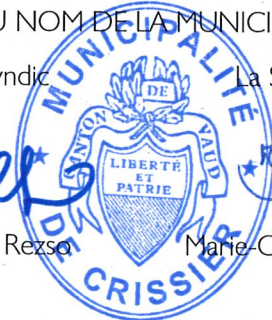
Adopté par la Municipalité en séance du 15 mars 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

Stéphane Rezzo Marie-Christine Berlie



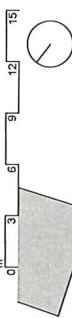
Délégué de la Municipalité à convoquer : M. Laurent Bovay

Annexes : Dossier de plans

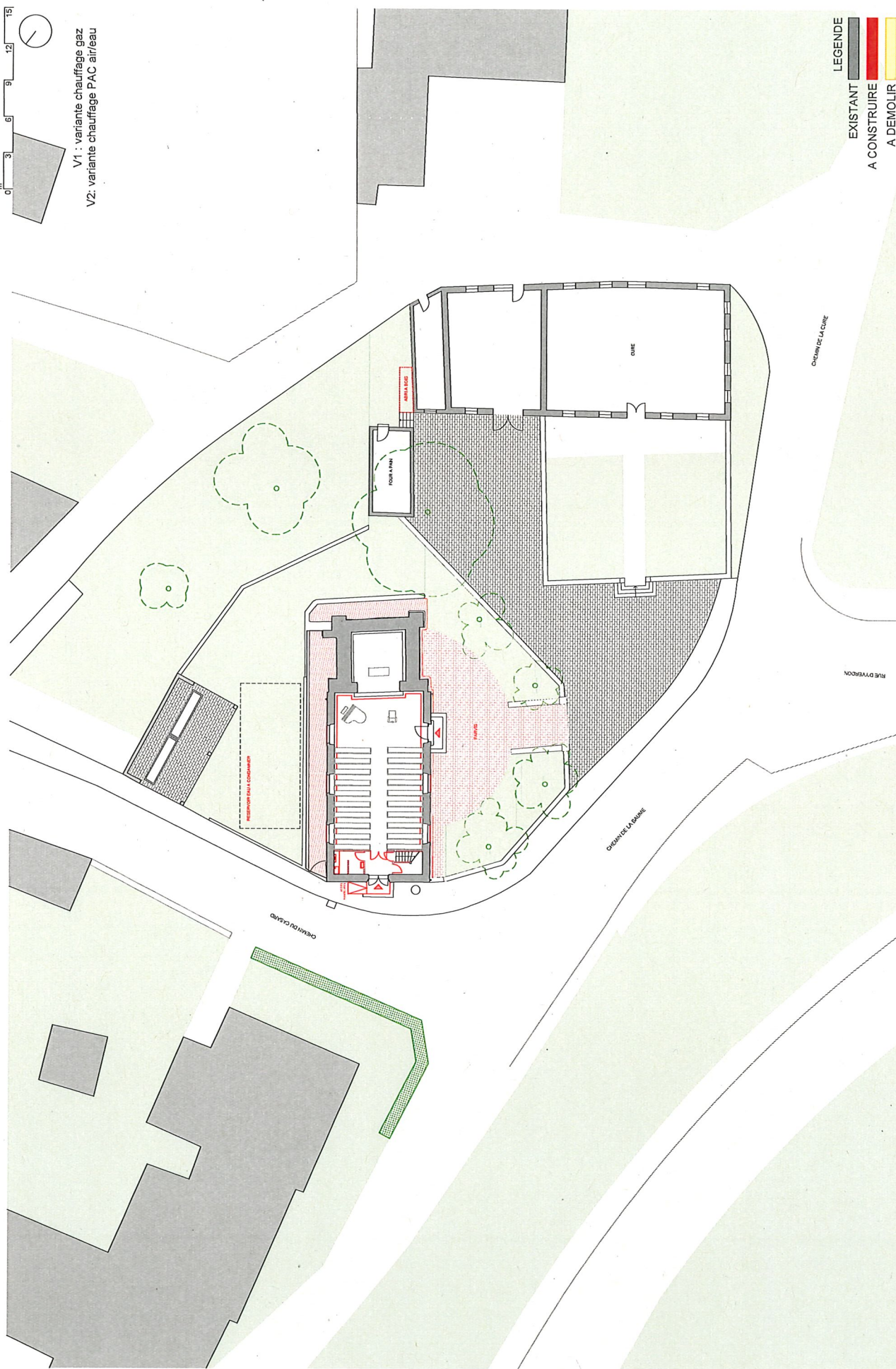


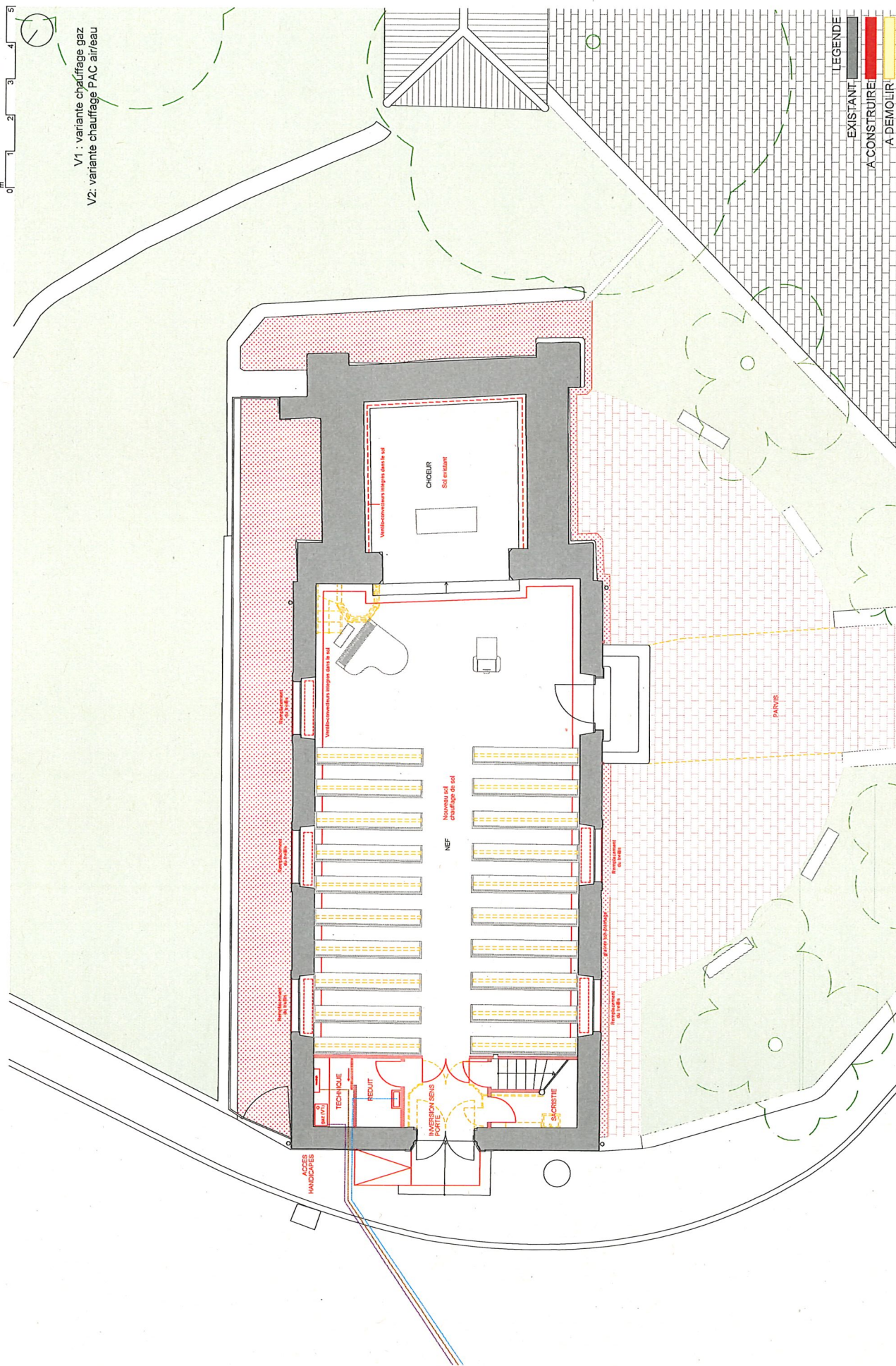
7. Financement

<i>Plan des investissements 2021-2025</i>		
Les investissements du présent préavis figurent au plan quinquennal 2021-2025 pris en considération dans le tableau ci-dessous pour un montant de Fr. 1'500'000.--		
Total des investissements prévus de 2021 à 2025		Fr. 117'550'000
Divers préavis déjà votés		Fr. 43'458'000
Préavis en cours au 15 mars 2021		
74/2016-21	Demande de crédit pour la réalisation des travaux électromécaniques sur l'infrastructure des routes cantonales en traversée de localité et communales nécessaires à la mise en service de la gestion coordonnée du trafic de l'agglomération Lausanne-Morges (GCTA)	Fr. 376'000
73/2016-21	Parc de la Mèbre - Crédit de construction Aménagements, renaturation des berges et collecteurs	Fr. 3'640'500
76/2016-21	Parcelle 932 : Demande de crédit de construction pour la réalisation de deux immeubles de logements avec un parking souterrain	Fr. 20'500'000
79/2016-21	Restauration du temple	Fr. 2'000'000
Solde des investissements à voter selon plan 2021-2025		Fr. 49'961'000
Ecart défavorable par rapport au plan d'investissements 2021-2025		Fr. 2'385'500
<i>Plan de financement des investissements proposé</i>		
Montant du crédit souhaité		Fr. 2'000'000
Mode de financement	Ces investissements seront financés par un emprunt non affecté qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissements non couverts par la marge d'autofinancement.	
Amortissements	Ces coûts seront amortis dans un délai de 30 ans.	
Charges de fonctionnement	Les frais de fonctionnement sont traités sous le chapitre 6 du présent préavis.	



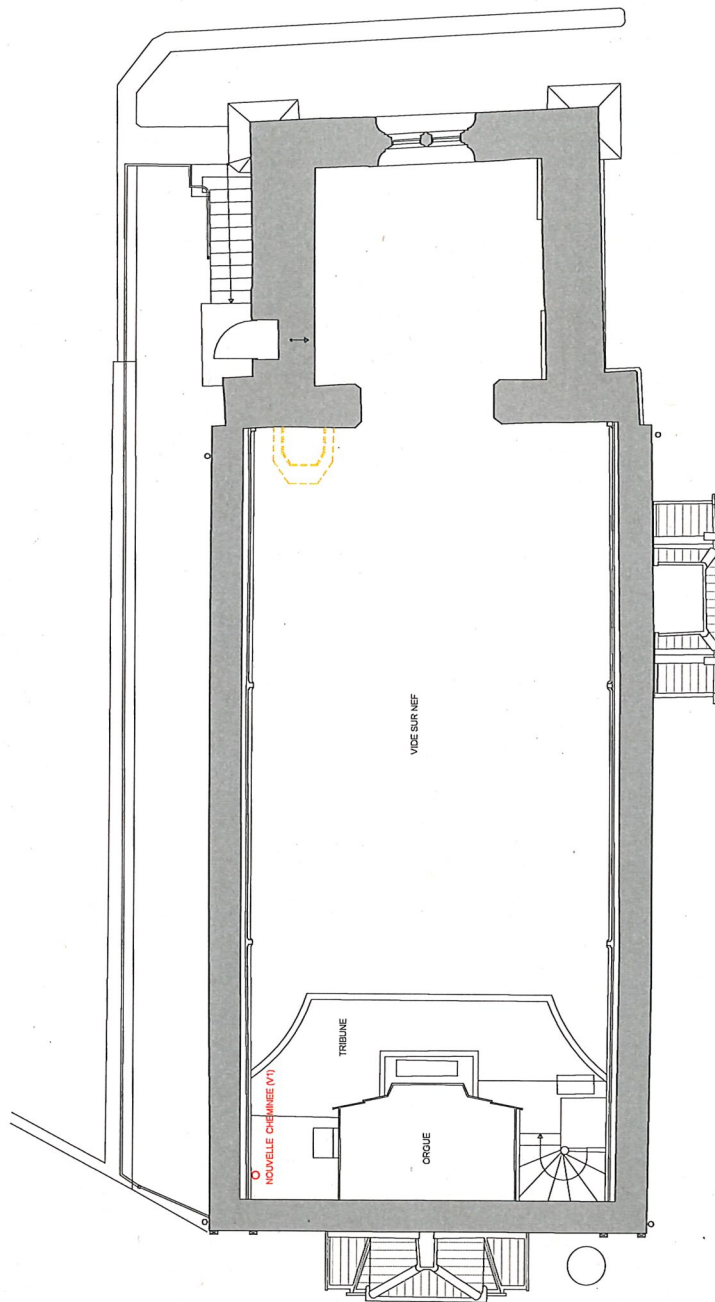
V1 : variante chauffage gaz
V2: variante chauffage PAC air/eau







V1 : variante chauffage gaz
V2: variante chauffage PAC air/eau



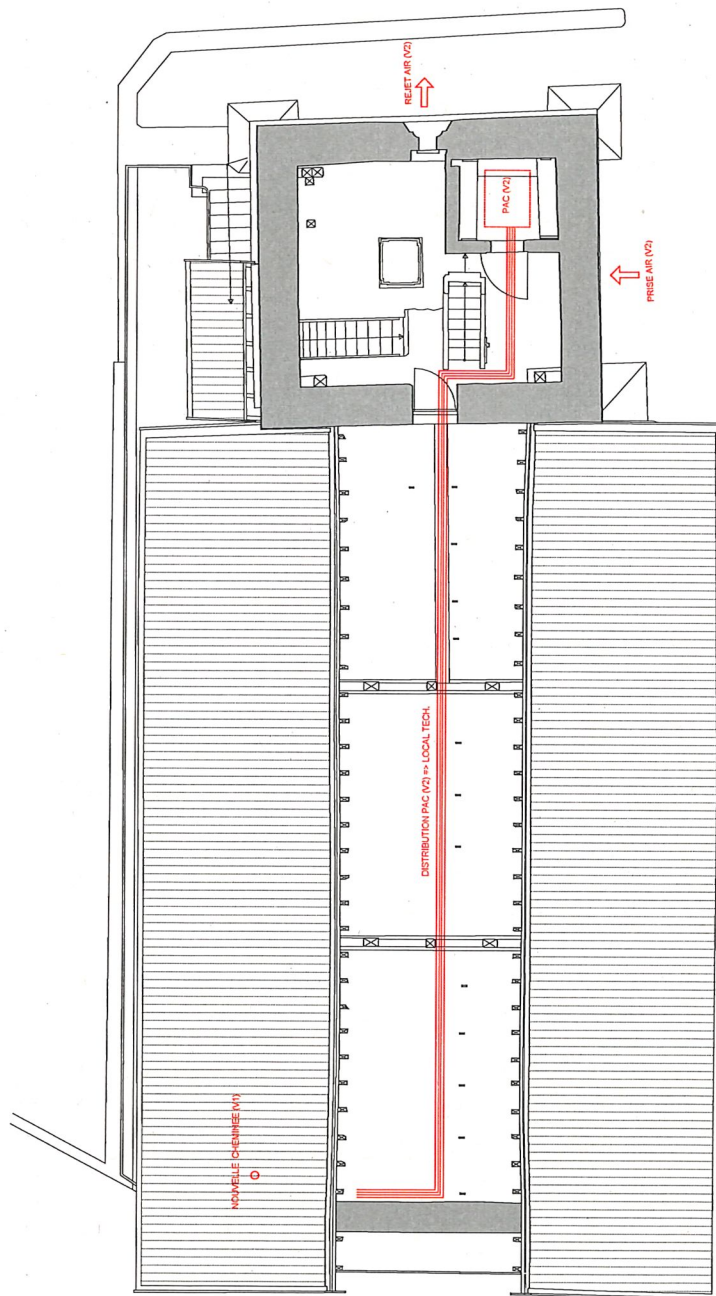
LEGENDE
EXISTANT
A CONSTRUIRE
A DEMOLIR

1830 - TEMPLE DE CRISSIER
P001 - PRE-ETUDE
E - COMBLES
DATE : 15.07.2019 v4
MAJ : 18.02.2021 v5
DESSINE SUR LA BASE DES RELEVES ARCHITECH

0 1 2 3 4 5

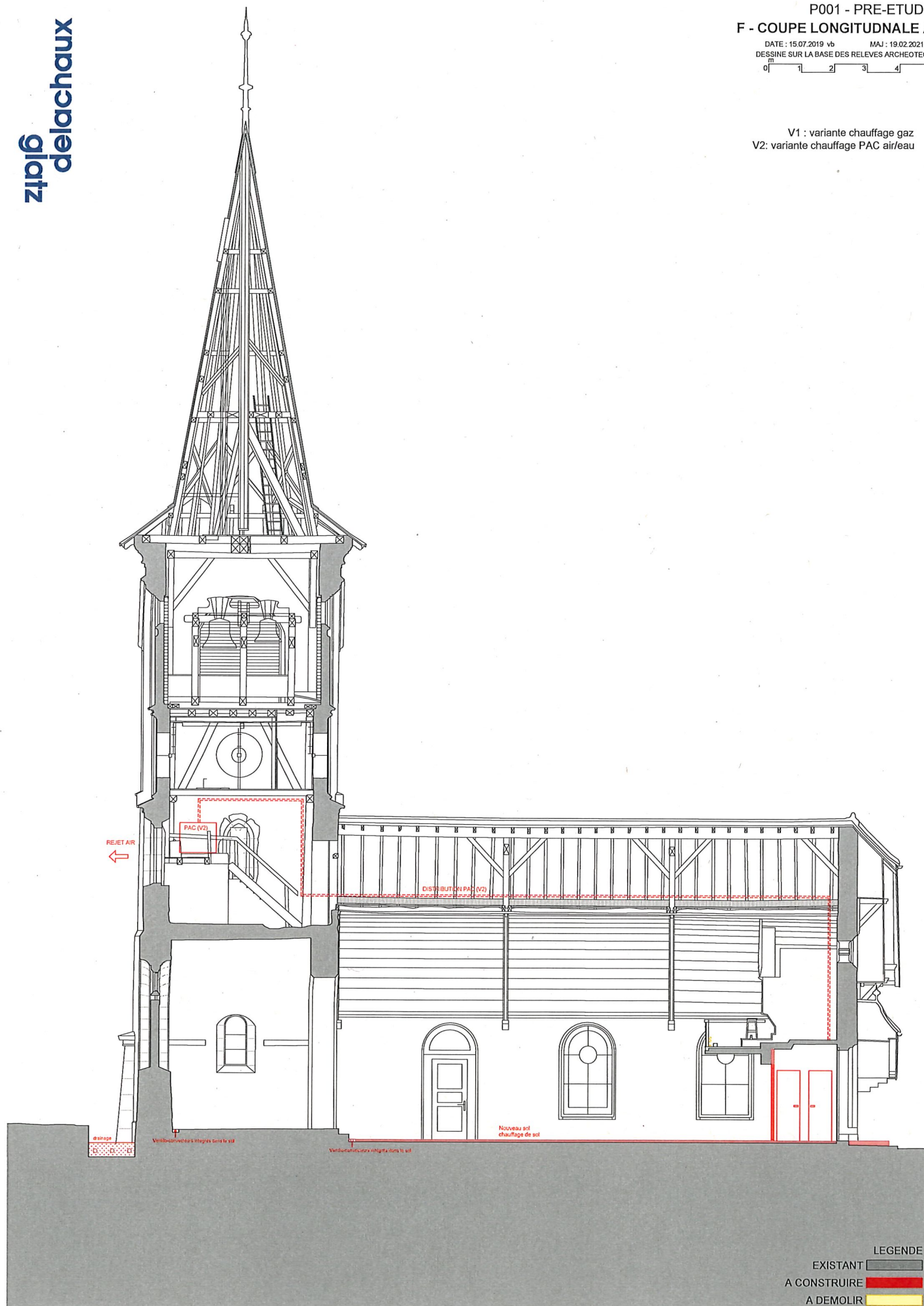


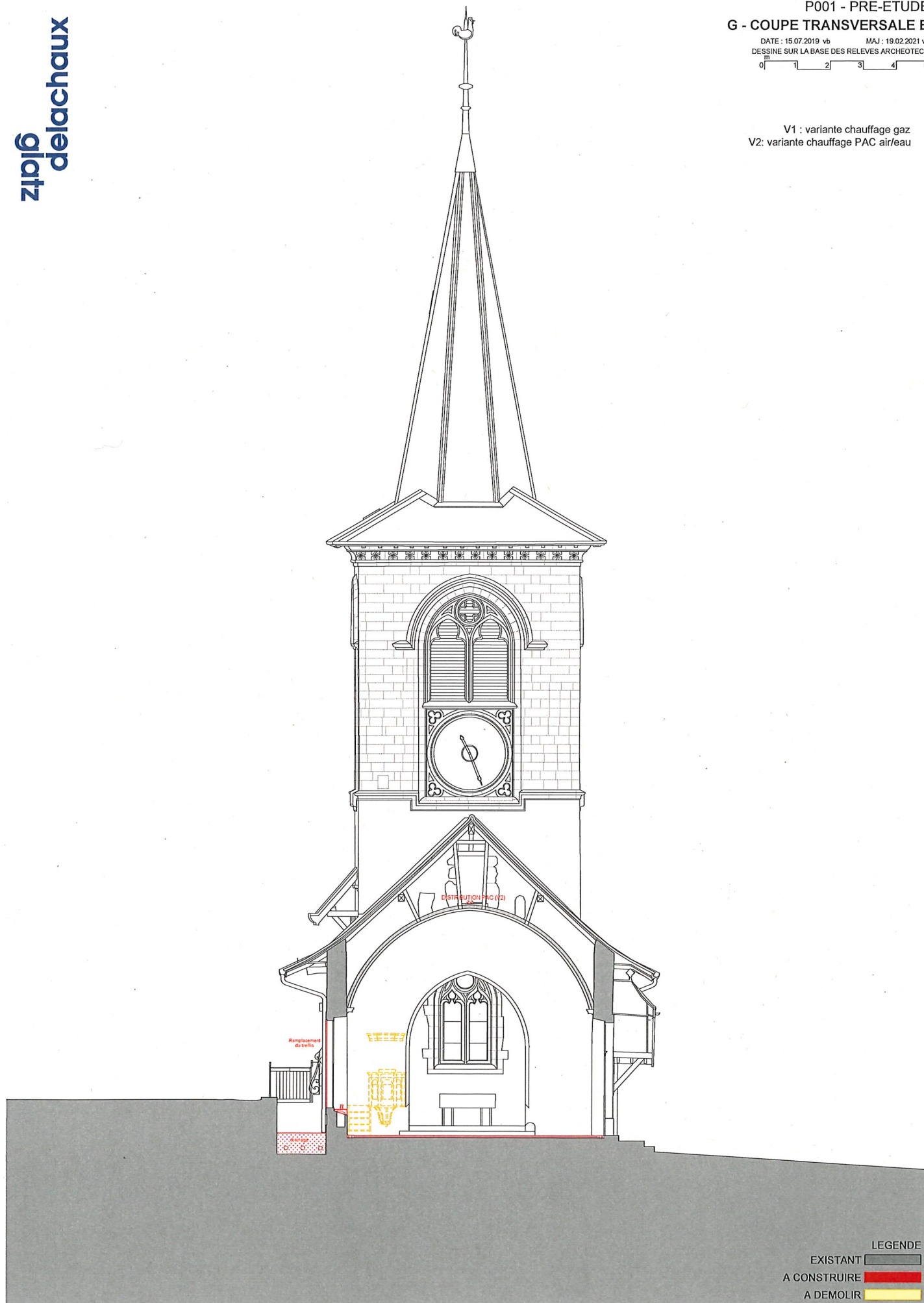
V1 : variante chauffage gaz
V2: variante chauffage PAC air/eau



LEGENDE
EXISTANT
A CONSTRUIRE
A DEMOLIR

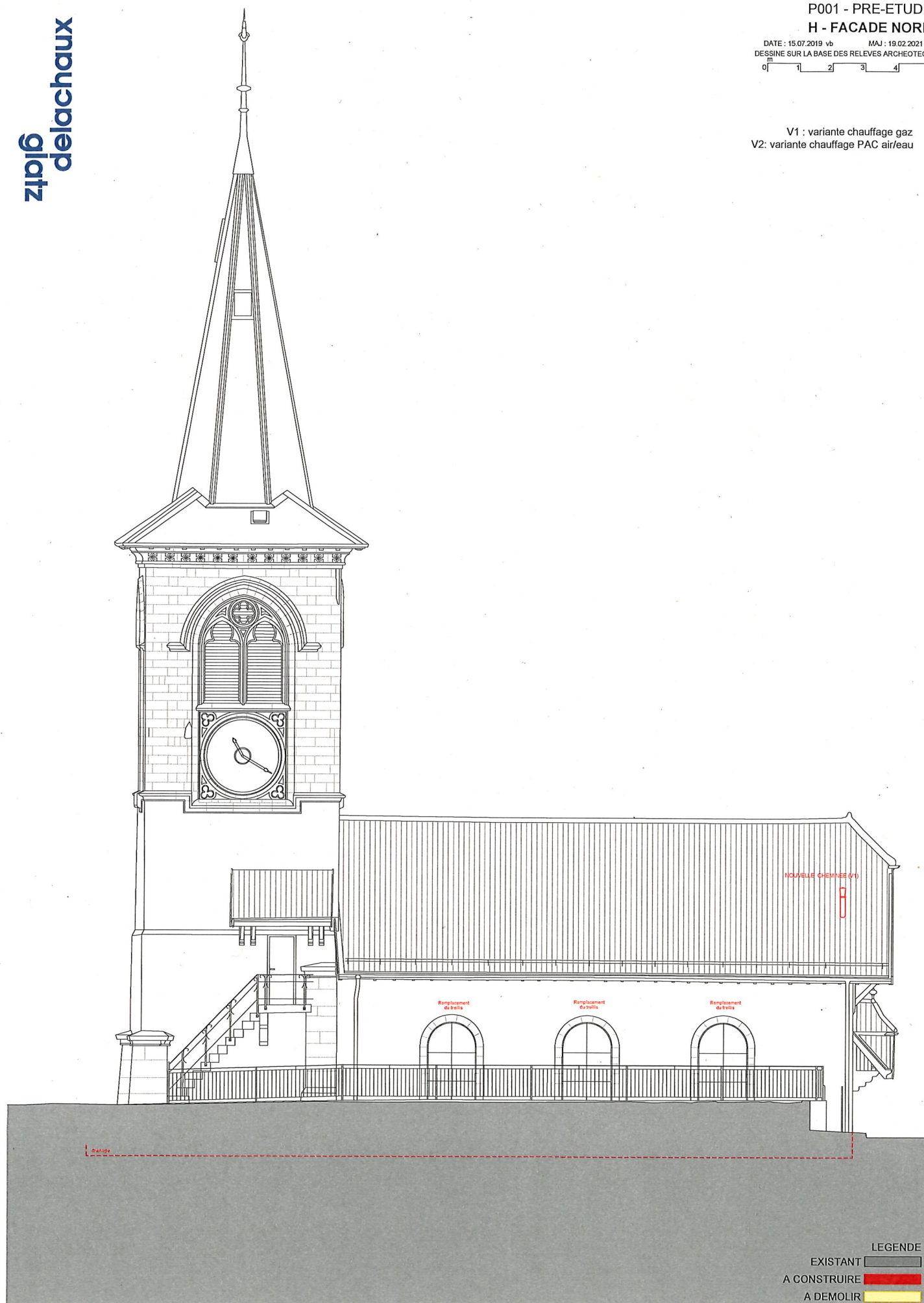
V1 : variante chauffage gaz
V2: variante chauffage PAC air/eau

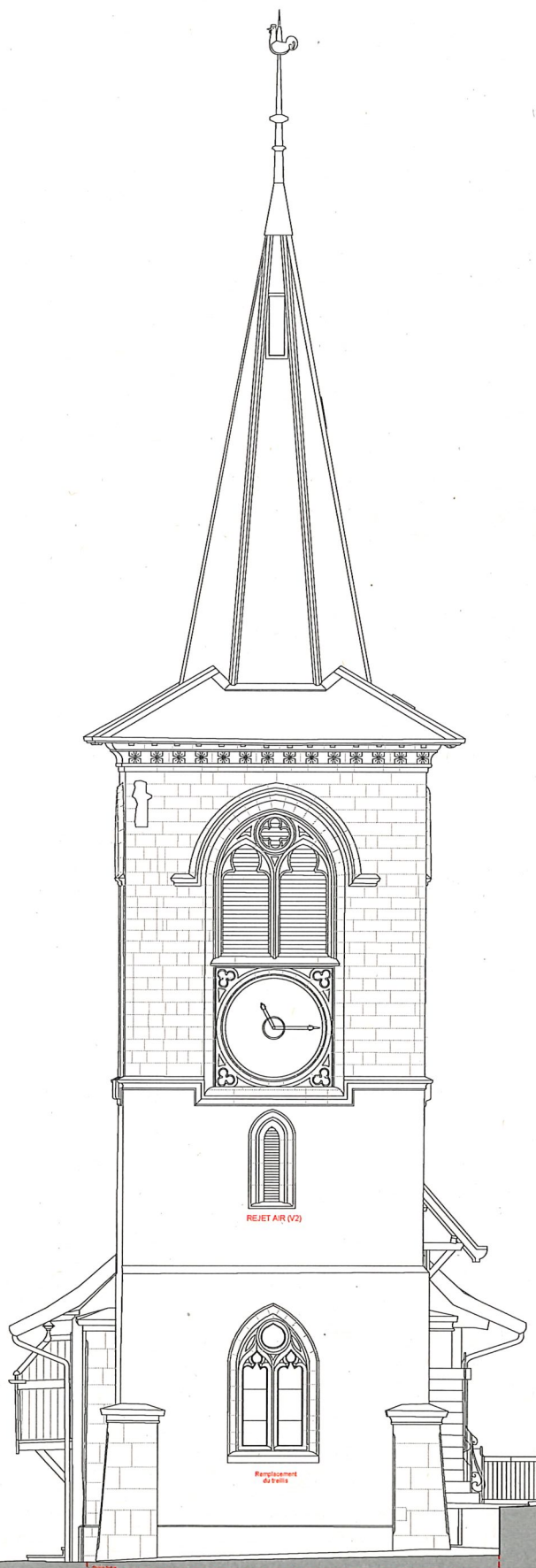




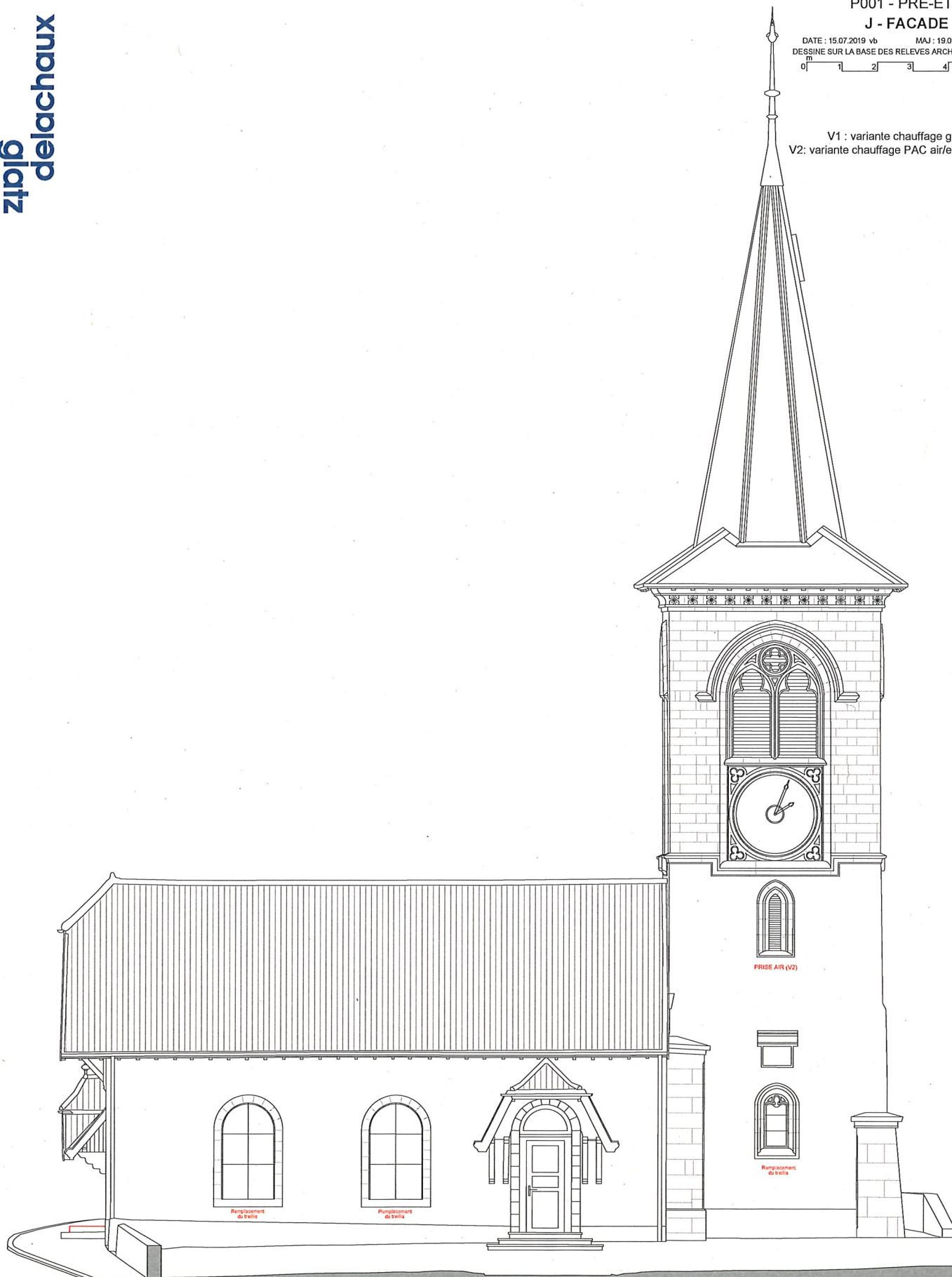
LEGENDE
EXISTANT
A CONSTRUIRE
A DEMOLIR

V1 : variante chauffage gaz
V2: variante chauffage PAC air/eau





LEGENDE
EXISTANT
A CONSTRUIRE
A DEMOLIR



PRISE AIR (V2)

Remplacement du treillis

Remplacement du treillis

Remplacement du treillis

LEGENDE

EXISTANT

A CONSTRUIRE

A DEMOLIR

V1 : variante chauffage gaz
V2: variante chauffage PAC air/eau

